

N° CP **6c/30-07**
Séance du **13 AVR. 2007**

**DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION DES ELEVEURS
D'ANIMAUX DE BASSE-COUR DE COLMAR ET ENVIRONS**

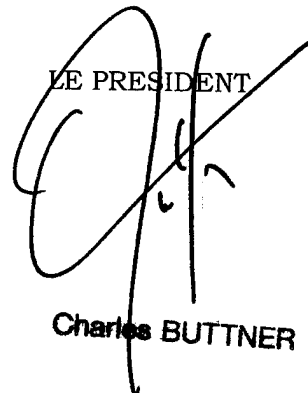
La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I - 5^e/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Attribue une subvention de 800 € à l'association des éleveurs d'animaux de basse-cour de COLMAR et environs pour l'organisation de son exposition nationale d'aviculture les 6 et 7 octobre 2007 à la salle polyvalente de HOUSSEN.
- Précise que la dépense correspondante sera prélevée sur l'enveloppe 1215, chapitre 65, nature 6574, fonction 021.

Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet **1. 6. AVR. 2007**
Publication **2. 0. AVR. 2007**
Pour le Président du Conseil Général
Ludovic LIONS

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
.....voix contre
.....abstentions